

DECRET N° 2013-94 du 19 février 2013

Chargeant **Monsieur Martial SOUNTON**,
Ministre de la Réforme Administrative et
Institutionnelle de l'intérim de **Monsieur Max
Barthélémy AHOUEKE**, Ministre de la
Communication et des Technologies de
l'Information et de la Communication, pour
compter du lundi 17 décembre au vendredi 21
décembre 2012.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la loi 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- VU le Décret 2012-357 du 12 octobre 2012 portant composition du Gouvernement ;

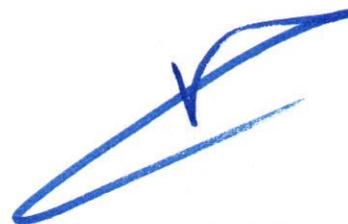
DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du lundi 17 décembre au vendredi 21 décembre 2012, **Monsieur Martial SOUNTON**, Ministre de la Réforme Administrative et Institutionnelle, est chargé de l'intérim de **Monsieur Max Barthélémy AHOUEKE**, Ministre de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication pendant son absence.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 19 février 2013.....

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



Dr. Boni YAYI

Ampliations : PR : 10 - AN : 6 - CC : 2 - CES : 2 - HAAC : 2 - MDN : 2 -
PM/CCAGEPPPPDDS : 4 - SGG : 4 - Autres Ministères : 26

eto